

Règlement CD76 Tennis de table.

En conformité et en complémentarité des règlements fédéraux.

Championnat de Seine Maritime par équipes

V1.4 Mise à jour Dom (17/03/20) JML05/06/2020 Dom (17/06/20) Adrien (1/09/2020)

En complément à ces règlements, tous les clubs et responsables sont priés de consulter régulièrement le site du CD76 pour être informé de toutes les actualités (en particulier avec les intempéries, convocations, Calendrier, consignes, infos subventions, résultats épreuves individuelles et collectives....).

[Le calendrier électronique](#) est disponible sur le site du CD76TT, vous pouvez l'intégrer sur votre téléphone portable. adresse URL: `<iframe src="https://calendar.google.com/calendar/embed?src=avh5jm0gbe8oao0eaiuhm6a110%40group.calendar.google.com&ctz=Europe/Paris" style="border: 0" width="800" height="600" frameborder="0" scrolling="no"></iframe>`

Comme les règlements Fédéraux le stipulent cette saison, nous appliquerons la même règle: En cas de modification en cours de saison, (en cas de directives d'instances supérieures) les changements seront annoncés par voie électronique, et la version disponible sur le site du CD76TT sera corrigée : seule la version du site Internet fera foi en cas de litige.

L'utilisation des BALLEES PLASTIQUES est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS OFFICIELS, ORGANISES PAR LE CD76TT (dont les DISTRICTS) Nota : comme pour les niveaux supérieurs (Ligue, Fédérations...)

Depuis la saison 2018/2019, le CONSEIL aux joueurs est modifié, voir règlements fédéraux Conseils aux joueurs entre échanges

I.) Règles communes de la D1 à la D4 :

I.1 : Jours et horaires des rencontres :

D1 Féminine	Dates et Règlement spécifique
D1 et D2	Le jour officiel des rencontres est le vendredi à 20h00.
D3	Le jour officiel des rencontres est le vendredi à 20h00. Jour et horaire possible en fonction du district : <ul style="list-style-type: none">• District Rouennais : le vendredi ou le mardi à 20h00• District Havrais : le vendredi ou le mardi à 20h00• District Dieppois : le vendredi à 20h30
D4	Le jour officiel des rencontres est le mardi à 20h00 (sauf pour le district Dieppois : 20h30, le vendredi) Jour et horaire possible en fonction du district : <ul style="list-style-type: none">• District Rouennais : le mardi ou le vendredi à 20h00• District Havrais : le mardi ou le vendredi à 20h00• District Dieppois : le vendredi à 20h30

--	--

I.2 : Composition des équipes :

D1 ou journée Féminine	2 joueuses
D1	4 joueurs
D2	4 joueurs
D3	4 joueurs
D4	4 joueurs

Possibilité d'inclure quatre féminines par équipe masculine dans chaque division départementale (comme en régionale)

Un joueur absent dans une équipe n'entraîne pas d'amende (**moins de 4 fois par phase**).

Deux joueurs ou plus absents dans une équipe entraînent la perte de la rencontre par forfait Même s'il manque deux joueurs la rencontre doit se jouer

(Double 1 complet si équipe incomplète : si erreur de composition, les 2 doubles sont perdus)

Pour les journées de phase 1 qui se déroulent en début de phase 2: Les points classement de chaque joueur sont les points licences à la date à laquelle se joue la rencontre. (Ex.: journées officielles de D3, D4, des reports pour intempéries)

Un seul muté pour les équipes-en 1ère phase

Deux mutés par équipes en deuxième phase. (**mutations « ordinaires » avant le 1^{er} juillet**)

Participation des féminines au championnat national, pré-régional ou régional et départemental masculin :

Les féminines sont autorisées à participer simultanément au championnat masculin (départemental) et au circuit féminin départemental:

-à raison de 4 joueuses par équipes en championnat départemental masculin (sans brûlage avec le circuit féminin départemental et le championnat National, Pré-National ou Régional féminin)

ATTENTION : Seules, les féminines ne participant pas régulièrement (pas plus d'une rencontre par phase) aux championnats féminin Régional, Pré-National ou National pourront participer au circuit, par équipe, départemental féminin).

Attention..... si une joueuse participe, sur le même numéro de journée, au championnat national Pré-National ou Régional féminin et au championnat départemental masculin, et que la rencontre de championnat départemental masculin est prévue avant la rencontre de championnat national féminin, la joueuse sera considérée comme brûlée par la Fédération ou la CS Régionale !!!!!

Le brûlage doit être tenu indépendamment pour chaque championnat, en appliquant les règles générales du brûlage (entre plusieurs équipes).

Pour une **date donnée**, une joueuse ne peut jouer que dans une seule équipe du championnat féminin ou masculin (même en cas de déplacement de la date de rencontre).

Une joueuse peut disputer 2 rencontres au plus pour la même journée, dans une équipe du championnat masculin, et dans une équipe du championnat féminin, entre le lundi et le dimanche qui suit. Il y a lieu de tenir compte des dates officielles des rencontres.

Pour un club ayant une ou plusieurs équipes féminines engagées en championnat National, Pré-nationale, ou Régional, seules les féminines n'étant pas numérotées pourront participer au championnat Départemental masculin

RAPPEL: les benjamin(e)s peuvent jouer en championnat seniors. (**INTERDITS aux Poussins**).

I.3 : Feuilles* de rencontres :

* La feuille de rencontre peut être dématérialisée (utilisation de GIRPE, version en cours sur site de la Fédération)

Un modèle est disponible avec une aide pour la remplir, sur le site du CD76, rubrique « championnat »....

* Signature RECTO obligatoire (Signature VERSO obligatoire si au moins une annotation au verso, quoiqu'elle soit)

a) Si rencontre jouée ou équipe forfait :

Si non utilisation de GIRPE et de l'export

La feuille de rencontre doit être fournie par le club recevant ou bénéficiant du forfait, elle doit être rédigée correctement, par le capitaine (de l'équipe visiteuse si la rencontre a lieu), en 4 exemplaires (2 ex. pour le secrétariat, 1 ex. pour l'équipe visiteuse, 1 ex. pour l'équipe qui reçoit).

Rappel : pour le N° de journée mettre le N° de brûlage (réf SPID).

b) Si équipe exempté : (possible par GIRPE dans tous les cas)

Si non utilisation de GIRPE et de l'export ou non saisie sur SPID de la composition de son équipe.

la feuille de rencontre doit être fournie par le club qui est exempt, elle doit être rédigée correctement, (Partie du haut, Club et liste joueurs complètes + N° de journée) puis signée, par le capitaine en 2 exemplaires (1 exemplaire pour le secrétariat, 1 exemplaire pour l'équipe qui est exempté).

En cas de non réception de la feuille de rencontre dans les huit jours suivant la date officielle de la journée de championnat, les joueurs ayant participé à **cette la** journée précédente sont considérés comme ayant participé à cette journée au titre de cette équipe. (*cf Règlements fédéraux – Règlements sportifs – art. II.112.2*)

c) Transmission des résultats :

Si non utilisation de GIRPE et de l'export

Dans tous les autres cas: Envoi des feuilles de rencontre RECTO (et VERSO s'il y a une case de cochée au recto) possible par mail (si feuille papier, la photocopier ou la scanner) à **championnatscd76tt@orange.fr** (vous n'avez plus besoin de les envoyer par courrier postal au secrétariat, par contre, il faut toujours rentrer les résultats sur "SPID" et conserver la feuille toute la saison).

SINON: Le premier exemplaire est à expédier dès le lendemain de la rencontre, sous enveloppe affranchies au tarif poste rapide, par l'équipe qui reçoit, qui bénéficie du forfait, ou qui est exempté (1) au:

**SECRETARIAT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS
DE TABLE
BP 116
76122 GRAND QUEVILLY CEDEX**

(1) Cas particulier d'une équipe qui est Exempte :

Si non utilisation de GIRPE et de l'export

Pour une équipe qui est Exempte, et si elle ne peut mettre la liste de ses joueurs sur SPID, il sera accepté un mail, à la place de la feuille de rencontre, envoyé dans les délais, au secrétariat, à cd76tt.secretariat@orange.fr, avec copie au responsable de la division

Avec un titre explicite: Exempt, Division :..., Poule..., Journée, Date, Nom club, N° équipe : (exemple : EXEMPT D3 C J13 01/01/11 ASPTTRouen6)

et dans le message la liste complète des joueurs AVEC N° des licences dans le bon ordre d'une feuille de rencontre, suivant les règlements.

Si non utilisation de GIRPE et de l'export

ATTENTION RAPPEL : si exempt la 1^{ère} journée, les joueurs doivent être licenciés à la date officielle de la rencontre.

d) Saisie de feuilles de rencontre et résultats sur SPID (Obligatoire) :

Si non utilisation GIRPE et de l'Export

L'équipe responsable de l'envoi de la feuille de rencontre, y compris une équipe qui est exempte, devra saisir, sur SPID, dans les délais, la feuille de rencontre : tous les joueurs des équipes et les résultats, non détaillés, des parties (cette saisie remplace la saisie obligatoire depuis plusieurs saisons).

Si la saisie sur Internet est impossible, dans les délais, faire un mail ou courrier, rapidement pour permettre la saisie, en donnant les détails de la rencontre (photocopie feuille par exemple) au secrétariat.

e) Consultation des résultats :

Adresse site Internet du CD76 : <http://www.cd76tt.fr>

f) Responsables des divisions :

Départementale 1 et D2 :

Jean-Michel LEFEBVRE

874 rue du chêne Favrel

76680 Saint Saëns

Tél : 06.28.76.76.55

E-Mail : lefebvrejmicheel@hotmail.com

District de ROUEN :

Responsable:

Jean-Michel LEFEBVRE
874 rue du chêne Favrel
76680 Saint Saëns
Tél : 06.28.76.76.55
E-Mail : lefebvrejmicheel@hotmail.com

D3 :

Adrien Poignie
110 rue Jean de la Varende
76230 Bois Guillaume
Tél :
E-Mail :

D4 :

Richard HERELLE
302 Route de Neufchâtel
76270 Bully
Tél : 06.73.76.85.50
E-Mail : richard.herelle@gmail.com

District DIEPPOIS :

D3 D4 : Patrick THIEBAUT
3 chemin du moulin
76630 Tourville-la-Chapelle
06.12.68.73.06
Email : patrickthiebaut@aol.com

District HAVRAIS :

D3 et D4 :

Arnaud Duvillie
24 Rue Louis pasteur
76280 TURRETOT
Tél : 06.15.76.79.61
Mail : arnaud.duvillie@neuf.fr

Et Olivier Payen
19 Quai de la Saône
76600 LE HAVRE
olivier.payen76110@gmail.com

Pour rentrer vos résultats (SPID) :

I.4 : Modification de date, horaire : (une validation par la Commission Sportive évitera tout malentendu)

Toutes les dates sont fixées sur le calendrier du CD76 diffusé à tous les clubs en début de saison (ou de phase) et disponibles sur le site (il peut être réactualisé sur ce site)

Toute modification se fait suivant les règlements *fédéraux* (Cf *Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art. II.116*)

DEROGATION horaire: Pour les clubs qui ont une salle qui ne peut ouvrir à l'heure officielle, ils doivent faire une demande de dérogation pour l'olympiade (ou la fin de l'olympiade) en fournissant un document officiel validant l'objet de la demande. La Commission sportive du CD76 (5CSD76) validera dans ce cas la demande. Si refus de la CSD76 le(s) club(s) adverse(s) devra(ont) être avertit à chaque journée. La demande de dérogation est à renouveler pour chaque olympiade. (Si non respect, voir amende) **Tableau de suivi des dérogations sur le site ou autre??????**

Pour rappel, le report de rencontre n'est pas autorisé.

Seuls les responsables des divisions, avec l'aval de la Commission Sportive, sont habilités à fixer un ou des reports de rencontres. ou à valider éventuellement et exceptionnellement une demande de report, si accord de l'autre club ou si raison réglementaire.

Si problème de disponibilité de salle, la priorité doit être faite à l'avancement de rencontre ou sinon à jouer dans une autre salle ou à l'extérieur.

~~La Commission Sportive acceptera le changement de salle après information de l'autre équipe, si, à proximité de la 1^{ère} salle, s'il n'y a pas de changement de date.~~

~~Si avancement de rencontre ou changement de salle ou d'horaire, les deux clubs demandeurs devront prévenir, par mail, le responsable de la division:~~

Plus de formulaire papier: toutes les demandes prévisibles se font sur votre espace "monclub" ~~au moins 15 jours~~ avant la date prévue. **NOUVEAU :** La demande d'un club et l'accord dur SPID de l'autre club suffira à valider automatiquement la demande.

S'il n'y a pas accord dans les délais, la Commission Sportive acceptera le changement de salle après information de l'autre équipe, si, à proximité de la 1^{ère} salle, s'il n'y a pas de changement de date.

Il est vivement conseillé de prendre contact avant la démarche officielle, avec l'équipe adverse concernée par une demande, afin de les informer de la demande et de se mettre d'accord oralement (ou par mail) sur la solution retenue).

Si le système informatique ne le permet pas, un mail explicite avec les échanges d'accord entre les 2 clubs concernés suffira, dans la mesure où tous les renseignements nécessaires à l'identification de la demande seront rappelés dans ce mail. (rencontre concernée, division, poule, date, salle, horaire, motif.....)

~~Un mail explicite avec le suivi des avis des 2 clubs peut suffire.~~

En cas d'intempéries (neige, verglas.....), le report de rencontres pourra s'effectuer avec l'accord des deux clubs et de la commission sportive (une date limite de report sera également fixée par la commission sportive)

Toutefois, si un des clubs n'accepte pas le report, la commission sportive se basera sur le bulletin météo du jour de la rencontre (bulletin officiel de météoFrance à 11h00): <http://france.meteofrance.com/> ou Tél : **Numéro départemental** : 06.80.82.26.78

-la vigilance orange est inscrite à 11h00, les demandes de reports seront systématiquement prononcées (une date limite de report sera fixée par la commission sportive

-la vigilance orange n'est plus inscrite à 11h00, si l'un des clubs ne souhaite pas reporter la rencontre, alors celle-ci devra se jouer (sous peine de défaite par forfait).

I.5 : Licences :

+ Dématérialisées

Voir les règlements fédéraux (*Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art. II.110*)

La commission sportive statuera avec toutes les conséquences que cette décision pourrait entraîner pour l'équipe du joueur fautif.

I.6 : Brûlages et litiges :

Voir les règlements fédéraux

Si plusieurs joueurs étaient non qualifiés pour jouer dans une équipe, et que le fait de retirer un joueur laisse une composition d'équipe réglementaire, le responsable des Brûlages et litiges enlève tous les résultats du joueur non qualifié qui a ramené le plus de points parties (ex : si 2 mutés en phase 1 pour 1 maximum, ce sont tous les résultats de celui qui a gagné le plus de parties y compris le double)

I.7 : Amendes ou frais:

Les amendes seront appliquées dans les conditions mentionnées ci-dessous:

1.7.1 Au club concerné par:

- Equipe incomplète 4 fois dans une même phase (joueur absent pour toutes ses rencontres ou manquant ou joueur non qualifié (brûlé,...) : 15 €
- Joueur non licencié ou joueur poussin en Seniors: 15 € (est considéré également "joueur absent ")
- Forfaits-1^{er} forfait : 20 €
- Forfait général : 50 € (20 € + 30 €)
- Caution pour réclamation : 15 €

1.7.2 Au club recevant par:

- Feuilles de rencontre (même par mail) envoyée hors délais (même si forfait de l'autre équipe ou équipe qui est exempte) : 10 €
- Non saisie SPID feuille et résultat : Plus d'avertissement * amende 10€ pour chaque oubli
~~RAPPEL : Depuis pour la Saison 2018/2019, il n'y a plus d'avertissement.~~
* Amende directe, pour toutes les journées
- Feuilles non réglementaires : 10 €
- **NOUVEAU : Salle club non ouverte à l'heure réglementaire sauf dérogation consultable sur le site du CD76 : 5€ ? (ET SI Club adverse non averti officiellement ET réclamation mentionnée réglementairement sur feuille et réclamation confirmée dans les délais)**

En raison du COVID, les amendes prévues pour équipe incomplète ou forfait ne seront pas infligées aux équipes cette saison. Les autres amendes restent applicables.

1.7.3 Responsable le club visiteur (JA) ou le club de l'équipe bénéficiant d'un forfait ou que son équipe exempte :

- Non présentation de licence par joueur par feuille: 10 € (Toute preuve de non présentation entraînera une amende: Exemple : si erreur de N° de licence ou erreur de nom de joueur, ou joueur non licencié sur feuille ET/OU sur SPID)
- Feuilles de rencontres papier incorrectement rédigées : 2 €

- à savoir

- n° de division et lettre de poule non inscrit ou inexistant
- libellé des équipes non inscrit en totalité
- numéro des équipes non inscrit
- absence de nom, prénom du joueur
- classement du joueur non inscrit
- scores et points rencontres non inscrits ou inexacts
- numéro de la journée non inscrit ou inexact
- feuille non signée recto, (verso si case cochée au recto)
- affranchissement insuffisant
- absence nom et adresse du juge arbitre (à défaut celle du capitaine de l'équipe visiteuse)

I.8 : Juge-arbitrage :

A défaut d'un juge arbitre désigné ou officiel présent dans la salle, le capitaine de l'équipe visiteuse fera office de juge arbitre de la rencontre. Il devra obligatoirement inscrire ses coordonnées à l'endroit prévu sur la feuille de rencontre.

I.9 : Attribution des titres départementaux et barrage :

- (1) Les équipes premières de chaque poule devront prévenir si elles souhaitent OUI ou NON, participer, intégralement, aux journées des titres. (dans ce cas, le refus n'entraînera pas de sanction sportive ou financière)

Par contre, l'abandon en cours de l'une des journées des titres sera assimilé à un forfait simple avec amende sans sanction sportive.

Les finales des championnats par équipes de D1, D2, D3, D4 pour l'attribution des titres ou les barrages devront être normalement effectuées (si impossibilité de barrage au calendrier, l'attribution sera faite, par le classement de toutes les équipes 1^{ère} de poules, suivant règlements fédéraux, puis organisation de la finale entre 2 équipes qui auront accepté (1) dans les délais indiqués de participer aux titres (prise dans l'ordre du classement des premiers établit).

Toutes les rencontres s'arrêtent à la victoire acquise (Arrêt de la rencontre lorsqu'une des 2 équipes a atteint la moitié + 1 point, de points-victoires, dans l'ordre de la feuille de rencontre). ~~Nouveau~~ Pour chaque rencontre pour les titres, à chaque tour, c'est l'équipe la mieux classée des deux équipes qui recoit*

- * Si la salle est désignée:

La salle pourra être désignée si le responsable le juge utile, en accord avec la Commission Sportive, et cela en fonction du critère de temps utilisé lors de la composition des poules en début de phase (rotation alternance possible entre les districts, pour chaque phase)

I.10 : Montées et descentes :

Les montées et descentes se font d'abord en fonction de l'application de descentes de niveaux supérieurs (suites à sanctions ou règles ou demandes de clubs),
Pour les poules de 7 ou 8 équipes, les équipes classées premières de chaque poule montent en niveau supérieur pour la phase suivante.

Tous les 8^{ème} de chaque poule descendent en division de numéro supérieur sauf décision contraire de la commission sportive départementale, si des poules sont de 7 équipes pas de descentes directes obligatoires dans ces (tte) poules.

Les meilleurs seconds peuvent être sollicité à monter afin de compléter les places dans les poules.

(Voir règlement, ci-dessous, par division, de la saison en cours)

Pour toutes leurs équipes, du niveau départemental D1 , D2 D3 et D4, ne terminant pas 1ère les clubs devront par mail, ou courrier ou autre moyen mis à disposition dès la fin de la phase 1 (**31 Décembre**) ou en fin de phase 2, lors de leur ré-affiliation, faire part de leurs souhaits, de monter, de se maintenir ou de descendre, au secrétariat et aux responsables, quelque soit leur classement.

Pas de réponse, pour une équipe sera considérée comme acceptant l'application des règlements, sans dérogation. (Toute demande ultérieure ne sera prise en compte, qu'après toute demande d'autres équipes faite dans les délais et règle ci-dessus).

Un repêchage par groupe, après prise en compte des montées et descentes règlementaires, mais avant le début du championnat, pourra être réalisé si des places restent libres. (L'équipe repêchée prendra position de la place libre dans la poule après la date de clôture d'inscriptions)

I.11 : COMPOSITION des poules:

Dans chaque phase les équipes **doivent dans la mesure du possible, pouvoir disputer au moins 6 rencontres** (avec des play-off, ou rencontres Aller / Retour, hors forfaits et hors titres). S'il y a un (ou des play-off) il y aura **montées des 2 premiers du play-off** (pour les D3 D4 surtout, dans ce cas, les responsables doivent l'annoncer clairement et l'écrire sur le site).

II) Règles spécifiques D1 – D2 :

Les clubs peuvent avoir plusieurs équipes dans la même division mais réparties dans différentes poules (sauf si des groupes sont faits lors de la composition des poules alors plusieurs équipes d'un même club, 2 en général, peuvent se retrouver dans une même poule).

La formule sera une rencontre en 18 parties, toutes jouées (16 simples et deux doubles).
(Double 1 complet voir I.2 : Composition des équipes)

Afin d'éviter des déplacements trop lointains, un critère de « temps de déplacement » pourra être appliqué pour l'élaboration des poules.

II.1 : Championnat départemental 1 (D1) :

Le championnat départemental de D1 est composé de 8 poules. Le responsable de l'épreuve a néanmoins la possibilité de réduire ou d'augmenter le nombre de poules en fonction des inscriptions.

a) Composition des poules 1ère phase:

Les équipes sont classées suivant le règlement fédéral ; rang dans les poules (phase précédente) puis quotient « points- rencontre » par nombre de rencontres, etc... dans l'ordre suivant :

- les équipes qui descendent de Régionale
- les équipes qui montent de D2
- les équipes de D1 de la saison précédente
- des repêchages peuvent être effectués si besoin
- Montées et descentes :

b) Déroulement 1ère phase: Journées 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1)

Par rencontre «Aller» uniquement.

c) Fin de la première phase :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en Régionale pour la deuxième phase. Voir (I.10 : Montées et descentes)

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

Si désistement de l'équipe classée 1^{ère} possibilité de monter pour l'équipe classée 2^{ème} dans la même poule.

d) Titres de Championne de D1 Phase 1 (journées 11 et 12) :

Voir (1) au paragraphe ci-dessus : I.9 : Attribution des titres départementaux et barrage :

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise.

Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres")

Les 4 meilleures premières (équipes classées premières de poules, de première phase et acceptant de jouer le titre voir I9) sont qualifiées pour participer à l'attribution du titre de championne de D1 phase 1.

En cas d'égalité de points, dans une poule, un départage sera effectué en faisant le quotient des points rencontres par le nombre de rencontres effectuées.

Les équipes premières de poules sont classées au quotient pour déterminer un classement.

En cas de quotient égal, il sera procédé à un départage, au quotient, des points parties gagnées par les points parties perdus, puis, si nécessaire quotient points manches.....(application règlements fédéraux)

Demie-finale (J11) : date fixée au calendrier

L'équipe classée 1^{ère} reçoit* l'équipe classée 4^{ème} (rencontre A)

L'équipe classée 2^{ème} reçoit* l'équipe classée 3^{ème} (rencontre B)

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D1 phase 1

Finale (J 12) : date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

Pour chaque rencontre pour les titres, à chaque tour, c'est l'équipe la mieux classée des deux équipes qui reçoit*

Si l'équipe classée 1^{ère} est gagnante de la rencontre A elle reçoit* l'équipe gagnante de la rencontre B,

Si l'équipe classée 4^{ème} est gagnante de la rencontre A elle se déplace* chez l'équipe gagnante de la rencontre B

*** même si une salle est désignée pour jouer la (les) journées du (des) titres de phase 2 (fourniture feuille équipe qui reçoit, etc SI pas utilisation complète de GIRPE)**

e) Composition des poules 2ème phase:

- les équipes qui descendent de Régionale
- les équipes qui montent de D2.
- Les équipes de D1 de la phase précédente
- Des repêchages peuvent être effectués si besoin

f) Déroulement 2ème phase: Journées 13 à 19 (1Ph2 à 7Ph2) :

Comme la première phase par rencontre “Aller” uniquement.

g) Montées fin de saison :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en Régionale 4 pour la saison suivante. Voir (I.10 : Montées et descentes)

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

Si désistement de l'équipe classée 1^{ère} possibilité de monter pour l'équipe classée 2^{ème} dans la même poule.

h) Descentes fin de saison :

Le nombre d'équipes descendant est déterminé en fonction du nombre d'équipes descendant des divisions supérieures et du nombre d'équipes montant de la division inférieure.

i) Titres de Championne de D1 Phase 2 (journées 22 à 25) :

Voir (1) au paragraphe ci-dessus : I.9 : Attribution des titres départementaux et barrage :

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise.

Pour la transmission des résultats,

Même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres")

Les équipes classées premières de poules, de deuxième phase, sont qualifiées pour participer à l'attribution du titre de championne de D1 phase 2.

En cas d'égalité de points, dans une poule, un départage sera effectué en faisant le quotient des points rencontres par le nombre de rencontres effectuées.

Les équipes premières de poules sont classées au quotient pour déterminer un classement.

En cas de quotient égal, il sera procédé à un départage, au quotient, des points parties gagnées par les points parties perdus, puis, si nécessaire quotient points manches.....(application règlements fédéraux)

..

Quart de finale (J22) : date fixée au calendrier (le tableau sera ajusté en fonction des équipes qui souhaiteront participer à l'attribution des titres : un nouveau classement sera établi et il y aura 1 ou des qualifiés directs pour tour suivant, à savoir: **7 ou 6 ou 5 inscrits (= 1 ou 2 ou 3 refus)** = 1 ou 2 ou 3 qualifié(s) direct(s) pour ½ finale, **4 inscrits (= 4 refus)** = pas de Quart de finale = 4 qualifiés direct ½ finale, **3 inscrits (= 5 refus)** = 1 qualifié direct pour finale, **2 inscrits (= 6 refus)** = pas de ½ finale, 2 qualifiés directs pour la finale, **1 inscrits (= 7 refus)** = l'Equipe ayant accepté est championne , **8 refus** = il n'y aura pas de titre pour la phase)

- L'équipe classée 1^{ère} reçoit* l'équipe classée 8^{ème} (rencontre A)
- L'équipe classée 2^{ème} reçoit* l'équipe classée 7^{ème} (rencontre B)
- L'équipe classée 3^{ème} reçoit* l'équipe classée 6^{ème} (rencontre C)
- L'équipe classée 4^{ème} reçoit* l'équipe classée 5^{ème} (rencontre D)

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D1 phase 2

Demi-finale (J23) : date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

~~Nouveau~~ : Pour chaque rencontre pour les titres, à chaque tour, c'est l'équipe la mieux classée des deux équipes qui reçoit*

Rencontre A -D:

Si l'équipe classée 1^{ère} est la gagnante de la rencontre A elle reçoit* l'équipe gagnante de la rencontre D,

Si l'équipe classée 4^{ème} est gagnante de la rencontre A elle se déplace* chez l'équipe gagnante de la rencontre D

Rencontre B - C :

Si l'équipe classée 2^{ème} est gagnante de la rencontre B elle reçoit* l'équipe gagnante de la rencontre C,

Si l'équipe classée 7^{ème} est gagnante de la rencontre B elle se déplace* chez l'équipe gagnante de la rencontre C

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D1 phase 2

Finale(J25) :

Les équipes vainqueurs des ½ finales se rencontrent lors de la journée des titres. C'est l'équipe la mieux classée des deux équipes qui reçoit*

*** même si une salle est désignée pour jouer la (les) journées du (des) titres de phase 2 (fourniture feuille équipe qui reçoit, etc)**

Départementale 1 :

Jean-Michel LEFEBVRE
874 rue du chêne Favrel
76680 Saint Saëns

Tél : 06.28.76.76.55

E-Mail : lefebvremichel@hotmail.com

II.2 : Championnat départemental 2 (D2) :

Le championnat départemental de D2 est composé de 9 poules. Néanmoins, le responsable de l'épreuve peut, en début de chaque saison, diminuer ou augmenter le nombre de poules en fonction des inscriptions.

Deux groupes sont créés (un groupe de Havrais et un groupe de Dieppoïsois-Rouennais)

Le serpent est appliqué, des équipes peuvent compléter les poules incomplètes dans l'autre groupe, si besoin.

a) Composition des poules 1ère phase:

Les équipes sont classées suivant le règlement fédéral ; rang dans les poules (phase précédente) puis quotient points rencontres par nombre de rencontres, etc...dans l'ordre suivant :

- les équipes qui descendent de D 1.
- Les équipes qui montent de D3
- les équipes de D2 de la saison précédente
- des repêchages ou des montées supplémentaires peuvent être effectués si besoin, mais ceci n'est pas un droit acquis

(Après la diffusion des poules, repêchage dans le groupe ou il y a eu un désistement « place pour place »).

Règles pour changement de groupe :

- 1) D'abord les club(s) volontaire(s) qui ont fait la demande officielle par mail ou les clubs les plus proches géographiquement (au temps de déplacement).
- 2) Puis, si insuffisant, le(s) plus près du groupe incomplet.

Décision finale, par la Commission Sportive (comprenant les membres de la Commission Sportive et le responsable D2) avec possibilité de prendre les derniers de groupe

Nota : Si cette règle ne permet pas de résoudre la composition des poules, le retour à une départementale établie par serpent intégral pourra être mis en place pour la phase.

b) Déroulement 1ère phase: Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1).

Par rencontre «Aller» uniquement.

c) Fin de la première phase :

Les équipes classées premières de chaque poule montent en D1.

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est :

*Si dans la même saison : cette équipe est rétrogradée d'une division en fin de saison

*Si sur 2 saisons (refus en fin de phase 2 de la saison précédente et refus en fin de 1ère phase de la saison en cours) cette équipe ne pourra monter en fin de 2ème phase si elle pouvait le faire (*Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2*)

d) Titres de Championne de D2 Phase 1 (journées 11 et 12) :

Voir (1) au paragraphe ci-dessus : I.9 : Attribution des titres départementaux et barrage :

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise.

Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres"

Les 4 meilleurs premiers (équipes classées premières de poules, de première phase) sont qualifiés pour participer à l'attribution du titre de championne de D2 phase 1.

En cas d'égalité de points, dans une poule, un départage sera effectué en faisant le quotient des points rencontrés par le nombre de rencontres effectuées.

Les équipes premières de poules sont classées au quotient pour déterminer un classement.

En cas de quotient égal, il sera procédé à un départage, au quotient, des points parties gagnées par les points parties perdus, puis, si nécessaire quotient points manches.....(application règlements fédéraux)

Demie-finale (J11) : date fixée au calendrier

L'équipe classée 1^{ère} reçoit* l'équipe classée 4^{ème} (rencontre A)

L'équipe classée 2^{ème} reçoit* l'équipe classée 3^{ème} (rencontre B)

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D2 phase 1

Finale (J 12) : date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

- C'est l'équipe la mieux classée des deux équipes qui reçoit*
- Si l'équipe classée 1^{ère} est gagnante de la rencontre A elle reçoit* l'équipe gagnante de la rencontre B
- Si l'équipe classée 4^{ème} est gagnante de la rencontre A elle se déplace* chez l'équipe gagnante de la rencontre B

*** même si une salle est désignée pour jouer la (les) 2 journées du (des) les titres de phase 2 (fourniture feuille équipe qui reçoit, etc)**

e) Composition des poules 2^{ème} phase

- les équipes qui descendent de Départementale 1.
- les équipes qui montent de D3
- les équipes de D2 de la phase précédente
- des repêchages ou des montées supplémentaires peuvent être effectués si besoin, mais ceci n'est pas un droit acquis

f) Déroulement 2^{ème} phase: Journées 13 à 19 (à 21 si poule de 10) (1Ph2 à 7Ph2).

Comme la première phase par rencontre "Aller" uniquement.

g) Montées fin de saison:

Les équipes classées premières de chaque poule montent en D1 pour la saison suivante.

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division en fin de phase (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

h) Descentes fin de saison :

Le nombre d'équipe descendant est déterminé en fonction du nombre d'équipes descendantes des divisions supérieures et du nombre d'équipes montant de la division inférieure.

i) Titres de Championne de D2 Phase 2 (journées 22 à 25) :

Voir (1) au paragraphe ci-dessus : I.9 : Attribution des titres départementaux et barrage :

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise.

**Pour la transmission des résultats,
même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres" et
envoi feuille par mail à**

Les équipes classées premières de poules, de deuxième phase, sont qualifiées pour participer à l'attribution du titre de championne de D2.phase 2

En cas d'égalité de points, dans une poule, un départage sera effectué en faisant le quotient des points rencontrés par le nombre de rencontres effectuées.

Les équipes premières de poules sont classées au quotient pour déterminer un classement.

En cas de quotient égal, il sera procédé à un départage, au quotient, des points parties gagnées par les points parties perdus, puis, si nécessaire quotient points manches.....

Huitièmes de finale (si besoin) (J22) : date fixée au calendrier

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D2 phase 2

Pour chaque rencontre pour les titres, à chaque tour, c'est l'équipe la mieux classée des deux équipes qui reçoit*

Quart de finale (J23) : date fixée au calendrier

* L'équipe classée 1^{ère} reçoit* le vainqueur de la rencontre J (rencontre A)

* L'équipe classée 2^{ème} reçoit* le vainqueur de la rencontre I (rencontre B)

* L'équipe classée 3^{ème} reçoit* l'équipe classée 6^{ème} (rencontre C)

* L'équipe classée 4^{ème} reçoit* l'équipe classée 5^{ème} (rencontre D)

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D2 phase 2

Demi-finale (J24) : date fixée par le responsable de division (calendrier Départemental)

Rencontre A -D:

Si l'équipe classée 1^{ère} est la gagnante de la rencontre A elle reçoit* l'équipe gagnante de la rencontre D,

Si l'équipe gagnante de la rencontre J est gagnante de la rencontre A elle se déplace* chez l'équipe gagnante de la rencontre D

Rencontre B - C :

Si l'équipe classée 2^{ème} est gagnante de la rencontre B elle reçoit* l'équipe gagnante de la rencontre C,

Si l'équipe gagnante de la rencontre I est gagnante de la rencontre B elle se déplace* chez l'équipe gagnante de la rencontre C

Les équipes perdantes seront éliminées pour le titre de championne de D2 phase 2

Finale(J25) :

- C'est l'équipe la mieux classée des deux équipes qui reçoit*

*** même si une salle est désignée pour jouer la (les) 2 journées du (des) les titres de phase 2 (fourniture feuille équipe qui reçoit, etc)**

Départementale 2 :

Même responsable que D1: Jean-Michel Lefebvre
874 rue du chêne Favrel
76680 Saint Saëns

II.3 : Championnat départemental 3 (D3) :

Le choix de la formule relève de la compétence de chaque district.

(NOUVEAU Depuis saison dernière : Double 1 complet voir I.2 : Composition des équipes)

a) Composition des poules:

Nombre de poules déterminé par les responsables de District. Elles sont composées de 8 équipes:

- les équipes qui descendent de D2
- les équipes qui montent de D4
- les équipes maintenues en D3 pour compléter

b) Déroulement 1ère phase: Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1).

Par rencontre «Aller» uniquement.

c) Fin de la première phase :

Chaque District précise ses règles de montées en début de chaque phase. Les équipes classées premières de chaque poule (de 7 ou 8 équipes) montent en D2 pour la phase suivante. (s'il y a 2 poules de 6, ou nombre de poules multiple de 2) un play-off 1^{er} et 2^{ème} de 2 poules sera organisé avec montées des 2 premiers du play-off, si 3 poules de 6 = le meilleur 1^{er} qualifié direct pour la place de 1 à 2 du play-off (exempt J6 et il pourra monter directement) ½ finale J6 pour les 2 autres 1^{er} et le vainqueur pourra monter et jouera le meilleur 1^{er} pour les places 1 et 2 J8)

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est :

Si dans la même saison : cette équipe est rétrogradée d'une division en fin de saison

Si sur 2 saisons (refus en fin de phase 2 de la saison précédente et refus en fin de 1ère phase de la saison en cours) cette équipe ne pourra monter en fin de 2ème phase si elle pouvait le faire. (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2)

Nota: Les districts pourront organiser des titres de phase 1 (1/2 finale et ou que la finale) (à leur convenance) pas de titre départementaux prévus à ce niveau pour la phase 1.

Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres"

d) Composition des poules 2ème phase

- les équipes descendant de Départementale 2.
- les équipes montant de D4, souhaitant jouer en D3
- les équipes de D3 de la phase précédente

e) Déroulement 2ème phase: Journées 13 à 19 (1Ph2 à 7Ph2).

Comme la première phase par rencontre "Aller" uniquement.

f) Montées fin de saison :

Chaque District précise ses règles de montées en début de chaque phase

Les équipes classées premières de chaque poule (de 7 ou 8 équipes) montent en D2 pour la saison suivante. (s'il y a 2 poules de 6, ou nombre de poules multiple de 2) un play-off 1^{er} et 2^{ème} de 2 poules sera organisé avec montées des 2 premiers du play-off, si 3 poules de 6 = le meilleur 1^{er} qualifié direct pour la place de 1 à 2 du play-off (exempt J20 et il pourra monter directement) ½ finale J20 pour les 2 autres 1^{er} et le vainqueur pourra monter et jouera le meilleur 1^{er} pour les places 1 et 2 J21)

Lorsqu'une équipe se désiste 2 fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division en fin de saison (Cf. Règlements fédéraux – Règlements sportifs – Art.II.115.2).

g) Descentes fin de saison :

Le nombre d'équipe descendant est déterminé en fonction du nombre d'équipes descendantes des divisions supérieures et du nombre d'équipes montant de la division inférieure.

h) Attribution du titre de Championne de D3 Phase 2

Voir (1) au paragraphe ci-dessus : I.9 : Attribution des titres départementaux et barrage :

Titre champion de district : Organisation par le district. (1/2 finale et finale)*
Tous les premiers des poules de chaque district sont classés, les 4 premiers (s'il y a) sont retenus (le tableau sera ajusté en fonction des équipes qui souhaiteront participer à l'attribution des titres de district ET du département: un nouveau classement sera établi et il y aura 1 ou des qualifiés directs pour tour suivant, à savoir: **4 inscrits** = accès au tableau ½ finale, **3 inscrits (=1 refus** = 1 qualifié direct pour finale de district, **2 inscrits (= 2 refus)** = pas de ½ finale, 2 qualifiés directs pour la finale, **1 inscrit 3 refus** = l'Equipe ayant accepté est championne de District, **4 refus** = il n'y aura pas de titre de district pour la phase)

- Nota ; En fonction d'abord du calendrier officiel (ex en ph2 2020, pas de finale de District, pour DH et DR, la meilleure équipe 1^{ère} est championne de District et qualifiée

directement pour la 1/2 finale ou la finale départementale suivant le classement des 3 équipes championne de District)

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise.

Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres"

TITRE DEPARTEMENTAL

1/2 Finale :

Les champions de district seront classés selon le quotient de la phase (résultat dans leur poule respective).

Ils se rencontreront en fonction du classement :

(le tableau sera ajusté en fonction des équipes qui auront participé à l'attribution des titres de district, à savoir: si **3 champions de districts** = accès au tableau 1/2 finale, **2 champions de districts** 1 qualifié direct pour finale départementale, **1 champion de district** = l'Equipe championne de District est également championne départementale, si pas de titres de districts = il n'y aura pas de titre départemental pour la phase)

- l'équipe classée 1ère est qualifiée directement pour la finale
- l'équipe classée 2ème recevra* l'équipe classée 3ème

*Toutefois, si le temps de parcours séparant les deux clubs est supérieur à 50 mn, il y aura la possibilité de jouer dans une salle intermédiaire aux deux clubs.

Finale Départementale :

L'équipe classée 1ère reçoit* le vainqueur de la 1/2 finale

*** même si une salle est désignée pour jouer la (les) journée(s) du (des) les titre(s) de phase 2 (fourniture feuille équipe qui reçoit, etc)**

Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres"

Responsable: Titres D3 Départemental :

Jean-Michel LEFEBVRE
874 rue du chêne Favrel
76680 Saint Saëns
Tél : 06.28.76.76.55
E-Mail : lefebvrejmicel@hotmail.com

II.4 : Championnat départemental 4 (D4) :

La rencontre se déroule en 14 parties sur le modèle du championnat par équipes national pré-national et régional) mais chaque district peut prévoir une autre formule.

(NOUVEAU Depuis la saison dernière : Double 1 complet voir I.2 : Composition des équipes)

a) Composition des poules

- les équipes qui descendent de D3 ou de divisions supérieures
- les équipes restantes en D4
- les nouvelles équipes engagées

b) Jour officiel

Le jour officiel, pour chaque poule, est fixé par les responsables de District

Si une poule est composée avec des équipes inscrites pour des jours différents, l'équipe qui n'avait pas demandé ce jour, doit faire une feuille de demande d'avance de rencontre pour chaque changement souhaité avec chaque club adverse, afin d'éviter tout malentendu.

c) Déroulement 1ère phase: Journée 1 à 12 (1Ph1 à 7Ph1).

Par rencontre «Aller» uniquement.

d) Fin de la première phase :

Chaque District précise ses règles de montées en début de chaque phase

Les équipes classées premières de chaque poule (de 7 ou 8 équipes) montent en D3 pour la saison phase suivante. (s'il y a 2 poules de 6, ou nombre de poules multiple de 2) un play-off 1^{er} et 2^{ème} de 2 poules sera organisé avec montées des 2 premiers du play-off, si 3 poules de 6 = le meilleur 1^{er} qualifié direct pour la place de 1 à 2 du play-off (exempt J6 et il pourra monter directement) ½ finale J6 pour les 2 autres 1^{er} et le vainqueur pourra monter et jouera le meilleur 1^{er} pour les places 1 et 2 J8)

Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres"

**Nota: Les districts pourront organiser des titres (1) de phase 1 (1/2 finale et / ou que la finale) (à leur convenance) pas de titre départementaux prévus à ce niveau pour la phase 1 mais cela peut s'organiser, s'il y a de la demande).*

Voir (1) au paragraphe ci-dessus : I.9 : Attribution des titres départementaux et barrage :

e) Composition des poules 2ème phase

- les équipes descendant de Départementale 3 ou de divisions supérieures.
- les équipes de D4 de la phase précédente
- les nouvelles équipes engagées

f) Déroulement 2ème phase: Journées 13 à 19 (1Ph2 à 7Ph2).

Comme la première phase par rencontre "Aller" uniquement.

g) Montées fin de saison :

Les équipes classées premières de chaque poule (de 7 ou 8 équipes) montent en D3 pour la saison phase suivante. (s'il y a 2 poules de 6, ou nombre de poules multiple de 2) un play-off 1^{er} et 2^{ème} de 2 poules sera organisé avec montées des 2 premiers du play-off, si 3 poules de 6 = le meilleur 1^{er} qualifié direct pour la place de 1 à 2 du play-off (exempt J20 et il pourra monter

directement) 1/2 finale J20 pour les 2 autres 1^{er} et le vainqueur pourra monter et jouera le meilleur 1^{er} pour les places 1 et 2 J21)

h) Attribution du titre de Championne de D4 Phase 2

Voir (1) au paragraphe ci-dessus : I.9 : Attribution des titres départementaux et barrage :

Champion de District: Organisation par le district.*

- Nota ; En fonction d'abord du calendrier officiel (ex en ph2 2020, pas de finale de District, pour DH et DR, la meilleure équipe 1^{ère} est championne de District et qualifiée directement pour la 1/2 finale ou la finale départementale suivant le classement des 3 équipes championne de District)

Rappel : Toutes les rencontres se disputent à la victoire acquise.
Pour la transmission des résultats, même procédure que les rencontres de poules (accès sur SPID dans "Autres rencontres"

1/2 Finale :

Les champions de district seront classés selon le quotient de la phase.

Ils se rencontreront en fonction du classement :

- l'équipe classée 1^{ère} est qualifiée directement pour la finale
- l'équipe classée 2^{ème} recevra* l'équipe classée 3^{ème}

*Toutefois, si le temps de parcours séparant les deux clubs est supérieur à 50 mn, il y aura la possibilité de jouer dans une salle intermédiaire aux deux clubs.

Finale :

L'équipe classée 1^{ère} reçoit* le vainqueur de la 1/2 finale

*** même si une salle est désignée pour jouer la (les) journées du (des) titres de phase 2 (fourniture feuille équipe qui reçoit, etc)**

Responsable: Titres D4 Départemental:

Jean-Michel LEFEBVRE

874 rue du chêne Favrel

76680 Saint Saëns

Tél : 06.28.76.76.55

E-Mail : lefebvremichel@hotmail.com